

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 5 avril 2023 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 53 / 2022

Objet de l'autorisation : Construction de 4 maisons unifamiliales en bande.

Nom et adresse du requérant : CIALUX Constructions s.à r.l.
11, rue Breedewues
L-1259 Senningerberg

Localisation de la construction : 13, 15, 17 et 19, rue Albert Bosseler
L-4977 Bettange / Mess
Num.cad. 91 / 2036 & 91 / 2037 & 91 / 2038 & 91 / 2039
Sect. B de Bettange-sur-Mess
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI-ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.